|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/774** | Le 21 juin 2016 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** |
|  |
|  |
| Objet: | **Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre)****– Proposition d'adoption de 3 projets de nouvelle Recommandation UIT-R et approbation simultanée par correspondance de ces projets, conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-7 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)** |
|  |
|  |
|  |
|  |

A sa réunion tenue le 10 juin 2016, la Commission d'études 1 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance de 3 projets de nouvelle Recommandation UIT-R (§ A2.6.2 de la Résolution UIT-R 1-7) et a décidé en outre d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-7. Les titres et résumés des projets de Recommandations figurent dans l'Annexe. Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de l'adoption d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

La période d'examen durera deux mois, jusqu'au 21 août 2016. Si, au cours de cette période, aucun Etat Membre ne soulève d'objection, les projets de Recommandations seront considérés comme adoptés par la Commission d'études 1. En outre, puisque la procédure PAAS est appliquée, l'adoption des projets de Recommandations est considérée comme valant approbation.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats des procédures susmentionnées seront communiqués dans une Circulaire administrative et les Recommandations approuvées seront publiées dans les meilleurs délais (voir <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI est disponible à l'adresse:
<http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.

François Rancy
Directeur

**Annexe:** Titres et résumés des projets de Recommandations

**Documents:** Documents [1/21(Rév.1)](http://www.itu.int/md/R15-SG01-C-0021/en), [1/22(Rév.1)](http://www.itu.int/md/R15-SG01-C-0022/en) et [1/28(Rév.1)](http://www.itu.int/md/R15-SG01-C-0028/en)

Ces documents sont disponibles en format électronique à l'adresse:
<http://www.itu.int/md/R15-SG01-C/en>

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications
participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications,
Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Titres et résumés des projets de Recommandations

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R SM.[DF\_SENSITIVITY] Doc. 1/21(Rév.1)

Procédure de test pour mesurer la sensibilité des radiogoniomètres
**dans la gamme des ondes métriques et décimétriques**

La sensibilité des systèmes de radiogoniométrie est importante pour les autorités de régulation et autres entités amenées à localiser des émetteurs. Il est souvent difficile de comparer différents systèmes en raison d'un certain nombre de facteurs, tels que l'architecture des systèmes, l'utilisation/application type, les dimensions, les conditions d'installation, etc. Afin de faciliter la comparaison des systèmes de radiogoniométrie, cette Recommandation donne des indications sur une méthode normalisée à utiliser pour évaluer la sensibilité des radiogoniomètres et communiquer les résultats.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R SM.[INDOOR RADIO ENVIRONMENT] Doc. 1/22(Rév.1)

Méthodes de mesure d'un environnement radioélectrique en intérieur

Cette Recommandation décrit des méthodes de mesure et d'évaluation de l'environnement radioélectrique en intérieur dans lequel des applications de radiocommunication fonctionnent. Compte tenu de l'utilisation de dispositifs radioélectriques en intérieur, il est recommandé de mesurer l'environnement radioélectrique dans des gammes de fréquences au-dessus de 30 MHz.

Pour mesurer l'environnement radioélectrique en intérieur, il est nécessaire de disposer d'une méthode uniforme et indépendante de la fréquence si l'on veut obtenir des résultats comparables, précis et reproductibles entre différents systèmes de mesure. Dans cette Recommandation, on trouvera un ensemble de processus ou d'étapes qui devront être intégrés dans une procédure de mesure afin d'obtenir des résultats comparables.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R SM.[ON-SITE\_DF\_ACC] Doc. 1/28(Rév.1)

Mesures sur site de la précision d'un radiogoniomètre fixe

Cette Recommandation donne des indications sur les méthodes normalisées à utiliser pour évaluer la précision de relèvement d'un radiogoniomètre fixe dans son environnement final et communiquer les résultats. Elle peut être utilisée dans le cadre d'un test de validation sur site pour les services de contrôle après l'installation sur le site.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_